

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Noémie Bissonnette

<https://www.cadre21.org/membres/9f92463ddd2a21ff2634677e>

Date d'obtention : 2026-09-01 13:32:07

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle est applicable seulement pour les intervenants en milieu scolaire au secondaire, et est une méthode d'intervention en partenariat avec le service de police et le DPCP. Elle permet d'uniformiser les interventions (démarche par étapes claire) et de limiter la propagation des images/vidéos intimes afin de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime. Il ne faut jamais consulter le contenu de l'appareil électronique d'un élève.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Pour mes futures interventions, cette formation va me permettre de suivre les étapes de la démarche afin de dresser rapidement un portrait de la situation, ce qui me permettra d'orienter la suite de mon intervention (cas malveillant ou impulsif). Je vais guider mon intervention selon les 4 éléments essentiels (amorce, nature, intentions, étendue) afin de dresser un portrait de la situation. Mes futures interventions seront également plus sensibles aux conséquences et impacts possible du sextage sur les victimes et l'entourage, et je pourrai ainsi mieux les soutenir. Je serai également plus à l'affût des éléments pour lesquels faire attention.

### Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Ne jamais consulter le contenu de l'appareil électronique d'un élève.
- Confisquer les appareils électroniques des élèves impliqués si j'ai des motifs raisonnables de croire que du contenu s'apparentant à de la pornographie juvénile s'y trouve.
- Lorsque je vais compléter la grille d'évaluation, il est important de rencontrer les élèves de manière individuelle, de bien identifier l'élève, de compléter chacune des questions de la grille et de faire signer le formulaire à l'élève.
- Ne pas compléter la grille avec l'instigateur si cela semble être un acte malveillant. Dans un cas d'acte malveillant, je dois contacter le service de police directement.
- Protéger la victime et les autres jeunes impliqués, en limitant la diffusion d'informations et en préservant l'identité des jeunes impliqués.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

